

L'actuel chef du parti progressiste conservateur, le député de Rocky Mountain (M. Clark), a dit dans le débat de 1973, que 49.1 p. 100 de ses commettants avaient indiqué qu'ils appuieraient une politique qui prévoirait l'imposition de peines d'emprisonnement, qui imposerait vraiment l'emprisonnement à perpétuité, ou de longues peines d'emprisonnement, au lieu de la peine de mort. Il a ajouté:

Il est important de réaffirmer et de respecter la responsabilité des parlementaires de décider par eux-mêmes, en dernière analyse, quelle voie doit suivre le pays. Le député canadien exerce des fonctions différentes et beaucoup plus difficiles—celles de rendre des comptes à ses commettants—d'agir de la façon dont son jugement et sa conscience lui commandent de le faire, et ensuite d'être jugé. Notre travail est de juger; notre sort c'est d'être jugé.

Le nouveau leader du parti progressiste-conservateur est un abolitionniste lui aussi.

Le parti progressiste-conservateur est le seul à la Chambre à compter trois anciens leaders. Je peux remonter à l'intervention du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) qui a cité un extrait du célèbre discours prononcé par Edmund Burke en 1774:

Certes, messieurs, un représentant devrait trouver le bonheur et la gloire à vivre dans l'union la plus stricte, les relations les plus étroites et la liaison la plus complète avec ses commettants. Leurs désirs devraient avoir beaucoup de poids à ses yeux; leur opinion devrait commander son respect, et leurs affaires, toute son attention.

Mais il ne devrait pas sacrifier, pour vous, pour quiconque, ou pour aucun groupe d'hommes vivants son opinion impartiale, son jugement réfléchi, et sa conscience éclairée.

Ces paroles sont donc consignées au hansard de la Chambre des communes.

● (2020)

Le dernier premier ministre du Canada, l'ex-premier ministre canadien du parti progressiste-conservateur et deux autres chefs du parti conservateur ont souscrit à l'idée que nous avons le droit d'avoir une opinion et de tirer nos propres conclusions. C'est assez révélateur que ces hommes, qui ont été élus chefs par les partisans de cette philosophie politique de tout le Canada, aient adopté cette position ces dernières années et qu'ils soient abolitionnistes. Leur jugement, sur lequel on s'est fondé pour les porter à la direction de leur parti, est le même qui les a amenés à opter pour l'abolition.

Des voix: Bravo!

M. Fleming: Pour terminer, j'aimerais simplement dire que mes idées sur la question sont arrêtées depuis longtemps, depuis bien avant que je devienne député. Je suis comptable envers mes électeurs. Ce ne sera pas plus facile cette fois-ci de voter pour l'abolition de la peine capitale que ça ne l'a été par le passé de lutter pour l'abolition. Je dois cependant remplir mes obligations et non pas refléter un certain climat ou raffermir un malentendu. Cela m'encourage de voir que bien d'autres personnes plus expérimentées, plus sages et plus respectées sont en faveur de l'abolition. J'appuie toutefois la mesure à l'étude parce que je suis convaincu qu'elle sera plus efficace que tout autre chose pour assurer la sécurité du public canadien.

Des voix: Bravo!

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, le bill C-84 vise à abolir la peine capitale. Je voterai contre le bill, ce qui veut dire, bien entendu, que je voterai pour

Peine capitale

conserver la peine de mort dans le cas de ceux qui commettent un meurtre prémédité, un assassinat ou un meurtre de sang froid, qu'on l'appelle comme on veut.

Je vous signale, monsieur l'Orateur, et je signale aux autres députés que, depuis mon élection à la Chambre il y a plus de trois ans et demi, aucune autre question ne m'a causé autant d'inquiétude et de tourments, et je ne crois pas que le mot soit trop fort, que la question de la peine capitale.

Nous avons parlé de questions plus complexes pendant cette période. Je pense par exemple à notre étude des questions économiques et de l'inflation. Nous avons étudié des questions plus frustrantes, et je pense par exemple à l'assurance-chômage et à la crise de l'énergie. Nous avons étudié des questions plus controversées, comme l'affaire des juges sur laquelle nous nous sommes penchés tout dernièrement.

Cependant, dans l'ensemble, la peine de mort ou son abolition comporte tant de valeurs et de considérations qu'elle embrouille, à mon avis, au moins, toute optique logique ou rationnelle du problème, et je crois sincèrement qu'elle n'appelle aucune solution qui serait acceptable pour toutes les couches de la société canadienne et toutes les régions de notre pays.

Sans doute que la plupart d'entre nous disposent déjà, et peut-être pour un certain temps, d'une opinion arrêtée sur cette question, mais les considérations qui nous ont incités à formuler cette opinion sont loin d'être aussi précises. Une bonne partie de notre opinion se fonde, à juste titre, sur des considérations religieuses. Une bonne partie de la correspondance et des démarches personnelles dont j'ai fait l'objet se fonde sur ce genre de considérations. Une chose qui me paraît curieuse, et je suis sûr que certains de mes collègues partagent ce sentiment, c'est que des groupes religieux soutiennent des vues diamétralement opposées sur le maintien ou l'abolition de la peine de mort.

De même, bon nombre de mes électeurs, et je suis certain que je ne suis pas le seul, sont membres d'une église mais s'opposent carrément et ouvertement à la position officielle de leur église. Je suppose donc que je ne devrais pas trop m'interroger ou m'étonner quand je vois deux personnes qui soutiennent des avis totalement contraires en invoquant les Saintes Écritures. Telles est la nature de la peine capitale.

Une autre considération a trait à l'inquiétude générale au sujet de l'ordre public, et il arrive bien souvent qu'elle dépasse même cette préoccupation. J'y décèle une crainte très réelle. Nos villes canadiennes sont-elles toutes destinées à devenir les Détroit de demain? Des gens constatent que le nombre de meurtres a augmenté de près de 25 p. 100 en l'espace de cinq ans et ils réclament une solution. Règle générale, les gens saisis de craintes demandent une solution rapide, simple et acceptable.

D'autre part, les abolitionnistes diront, avec raison d'ailleurs, qu'il ne faut pas réagir émotivement à la question, mais qu'il faut plutôt évoluer vers une société où les corps policiers, les institutions pénitencières et les agents de réhabilitation contribueront à supprimer la raison d'être des exécutions.